



HABILITATION MÉCANIQUE

OBJECTIF(S)

- Permettre aux salariés de mettre en application les prescriptions de sécurité lors de l'exécution d'opérations sur les ouvrages mécaniques.
- S'assurer de leur aptitude à adapter ces prescriptions dans les situations propres à leurs établissements.

PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Personnel mécanicien.

PRÉREQUIS

Comprendre, lire, écrire et parler le français.

DURÉE

Durée : 14 heures

Mode d'organisation : Présentiel

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

De 1 à 10 stagiaires.

PROGRAMME

THÈMES COMMUNS FORMATION INITIALE

- Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure.
- Ouvrage ou installations : énergie cinétique, potentielle, thermodynamique, limites et reconnaissance des matériels.
- Zones d'environnement et leurs limites.
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation.
- Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention.
- Surveillance des opérations.
- Mise en sécurité d'un ouvrage : mise hors mouvement, dissipation, consignation, mise hors de portée.
- Equipement de Protection Collective : identifier, vérifier, utiliser.
- Equipement de Protection Individuelle : identifier, vérifier, utiliser.
- Equipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre.
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations mécaniques.

THÈMES SPÉCIFIQUES M1, M2, M2 ESSAI, MC, MR, ME ESSAI, ME VÉRIFICATION, ME MESURAGE

- Caractérisation des travaux et limites : hors mouvement, sous pression avec ou sans voisinage.
- Chargé de consignation et chargé d'exploitation mécanique : rôle, instructions et échange d'informations.
- Habilitation : symboles et limites.
- Mesures de prévention à appliquer lors des travaux : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter.
- Matériels mécaniques dans leur environnement : fonction, caractéristiques et identification.
- Documents applicables lors des travaux : instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail.
- Equipements de travail utilisés : risque, vérification, mesurage, identification et utilisation.
- Instructions de sécurité pour essais.

CONDUITE À TENIR EN CAS D'INCIDENT OU D'ACCIDENT D'ORIGINE MÉCANIQUE

- Dispositions à prendre en cas d'accidents sur les équipements électriques et mécaniques.
- Conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique et mécanique : incendie/explosion/fuite sur les ouvrages électriques et mécaniques.

MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Cours et test théorique en salle. Pratique en salle et/ou sur les machines de l'entreprise.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Un formateur pour 8 stagiaires. Diaporama. Matériel spécifique : Maquette pédagogique. Système de balisage. Système de condamneur mécanique. Appareil de mesurage thermodynamique. Documents écrits applicables lors de travaux mécaniques.

MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

ÉVALUATION DES ACQUIS PAR UN TEST THÉORIQUE ET PRATIQUE À l'issue des tests théoriques et pratiques, un avis et un titre d'habilitation prérédigé sont adressés à l'employeur. Périodicité de recyclage préconisée selon la norme NF C 18-510 : 3 ans. Selon l'évolution des besoins par l'entreprise, le recyclage peut être à l'appréciation de celle-ci.

CONSIGNES PARTICULIÈRES

Disposer de ses Équipements de Protection Individuelle (EPI).

Venir avec une tenue appropriée.

La caisse à outils est fournie par le format